



Informations et recommandations cantonales destinées aux médecins concernant le COVID-19

Etat au 22.06.2020

Dépistage COVID-19 pour les enfants

Dans le contexte de pandémie SARS-CoV-2, des recommandations pédiatriques ont été émises le 18 juin 2020 par l'OFSP et sont disponibles sur ce [lien](#); nous vous invitons à en prendre connaissance.

Les enfants sont généralement infectés par des adultes vivant sous le même toit et transmettent rarement le virus à d'autres personnes.

En Suisse et à Genève, la proportion d'enfants testés positifs est extrêmement faible. Le nombre de tests PCR réalisés chez les < 10 ans sur le canton de Genève est de 1'539 sur le dernier mois avec 3 résultats positifs soit un taux de positivité de 0.19% (pour les 10-19 ans: 1'037 tests ont été réalisés dont 4 résultats positifs, soit 0.39% de tests positifs). Les données épidémiologiques cantonales sont disponible [ici](#) et mises à jour chaque semaine ([lien](#)).

Tests

- **Critères de test pour les enfants**

✓ **Enfants < 12 ans qui présentent des symptômes légers** (p. ex. rhinite aiguë, conjonctivite, otite ou fièvre sans symptôme des voies respiratoires tels que toux ou pharyngite): **pas de test PCR a priori**, sauf dans les situations ci-dessous:

- dans le cadre d'une enquête d'entourage ordonnée par le service du médecin cantonal;
- en cas d'hospitalisation liée à une affection des voies respiratoires ou à une fièvre.

Lorsqu'un enfant symptomatique de < 12 ans se présente au cabinet, il est recommandé de rechercher un adulte symptomatique dans l'environnement proche et lui recommander de se faire tester en priorité.

✓ **Enfants ≥ 12 ans: les critères de test généraux s'appliquent.**

✓ Enfants de tout âge : en cas de voyage, des tests PCR peuvent être exigés par des pays tiers aux frontières; dans ce cas, vous devez informer les parents que le test est à leur charge.

A noter que les tests sérologiques ne sont pas adaptés au diagnostic d'une infection aiguë, ils ne permettent pas de statuer sur la contagiosité d'une personne; un résultat positif ne permet aucunement d'informer sur la durée d'une éventuelle protection. Les sérologies ne sont donc pas recommandées dans les prises en charge ambulatoire.

- **Prise en charge des coûts**

Vous trouverez toutes les informations sur le remboursement dans le document de l'OFSP ([lien](#)). Les médecins cantonaux et les directeurs généraux de la santé romands ont demandé à plusieurs reprises une simplification et une meilleure couverture de ces frais. Cela pourrait évoluer encore prochainement et des discussions sont en cours. Le prix du test, initialement fixé à 180.- est actuellement de 95.-. Une filière sans coût pour la population est ouverte aux HUG (secteur E), elle effectue les prélèvements pour les adultes paucisymptomatiques qui ne nécessitent pas de consultation médicale et les frais sont couverts par le canton. Les enfants symptomatiques que vous voyez en cabinet relèvent essentiellement de l'AOS. Un tableau en page 3 du lien supra vous renseigne sur les autres cas de figure.

A noter que les tests sérologiques ne sont pas pris en charge par l'AOS.

Sites de prélèvement

Si votre jeune patient présente des critères de test, vous pouvez :

- effectuer directement les prélèvements au cabinet;
- l'adresser aux Urgences de pédiatrie HUG pour le prélèvement (sans consultation pédiatrique). Pour cela, il vous faut adresser le patient avec une note écrite qui précise trois points :
 - 1) vous avez vu l'enfant dans les dernières 24h ;
 - 2) vous souhaitez que soit réalisé uniquement un test COVID-19 ;
 - 3) vous ferez le suivi du résultat et prendrez en charge l'enfant selon les recommandations en vigueur et selon le résultat;
- dès 16 ans: l'adresser aux Urgences adultes HUG site E de 9h00-17h30 7/7j (sans consultation médicale).

Isolement

- **Isolement durant 10 jours et au moins 48 heures sans symptômes**, selon les recommandations en vigueur ([lien](#) et traduction en 24 langues [lien](#)) pour les situations ci-dessous:
 - ✓ enfant < 12 ans paucisymptomatique qui a eu un contact étroit avec un adulte malade COVID-19 (environnement domestique proche) sans que le test PCR ait été effectué ;
 - ✓ enfant de tout âge avec test PCR positif.
- **Isolement jusqu'à 24 heures après la disparition des symptômes:**
 - ✓ enfant < 12 ans paucisymptomatique avec symptômes légers ET état fébrile sans notion de contact avec un adulte malade COVID-19.

Exception: les enfants < 12 ans qui présentent des symptômes légers (rhinorrhée, légère toux, odynophagie...) OU un état fébrile sont autorisés à participer aux activités collectives (crèches, camps d'été, etc.) si leur état général le leur permet.

Il n'est pas recommandé au médecin de délivrer une attestation de retour à la crèche ou à l'école.

Déclaration et enquête d'entourage (OFSP : [lien](#)):

Il appartient au médecin qui a demandé le test de remplir la déclaration obligatoire dans les 24 heures et de l'adresser par fax au médecin cantonal (F 022 546 98 16) et à l'OFSP.

Pour les enfants testés positifs, l'enquête d'entourage est menée par le service du médecin cantonal.

Autres documents utiles en lien avec le coronavirus:

- vaccinations de routine et examens de prévention chez les enfants: [lien](#)
- site du SMC dédié aux professionnels de la santé : [lien](#)
- concept de protection dans les cabinets médicaux:
 - ✓ OFSP plans de protection dans les cabinets et les établissements des professionnels de la santé [lien](#);
 - ✓ FMH : [lien](#);
 - ✓ SMC: [lien](#);
 - ✓ SECO : [lien](#)
- circulaire concernant la constitution d'une réserve de matériel de protection: [lien](#).

Les recommandations présentes sont susceptibles d'évoluer avec la situation épidémiologique.